MAIRIE DE BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS

RECU EN PREFECTURE
Le 01 juillet 2019
VIA DOTELEC - S2LOW
025-212500565-20190620-D005712I0-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 juin 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 juin 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 6), Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 6), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 6), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 20 incluse), M. Christophe LIME (à compter de la question n° 6), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 6), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire : M. Michel LOYAT.

Absents : M. Emile BRIOT, M. Guerric CHALNOT, M. Clément DELBENDE, Mme Danielle DARD, Mme Danielle POISSENOT, Mme Ilva SUGNY, M. Julien ACARD.

Procurations de vote : M. Emile BRIOT à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 6), M. Guerric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Pascal CURIE à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Danielle DARD à M. Dominique SCHAUSS, Mme Myriam EL YASSA à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 21), Mme Danielle POISSENOT à Mme Karima ROCHDI, Mme Ilva SUGNY à Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 11 - jusqu'à la question n° 64 incluse).

OBJET : 11 - Subvention exceptionnelle au programme d'équipement du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Besançon

Délibération n° 2019/005712

11

Subvention exceptionnelle au programme d'équipement du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Besançon

Rapporteur : M. LOYAT, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n° 1	05/06/2019	Favorable unanime

Le CHRU de Besançon est le seul centre hospitalo-universitaire du territoire franc-comtois, axe central de notre Institut Régional Fédératif du Cancer et du Groupement Hospitalier de Territoire Centre Franche-Comté.

Premier employeur de notre bassin d'emploi, il est également l'un des moteurs du développement de notre université et de notre technopole santé, en matière de formation comme de recherche, intégrant les nouvelles thérapies du XXI^{ème} siècle.

Le CHRU est en outre un centre de référence nationale voire internationale dans plusieurs domaines, classé chaque année parmi les meilleurs hôpitaux de France.

Engagé depuis 2002 dans un vaste programme de modernisation de ses infrastructures, le CHRU consacre 193 M€ en investissement pour la période 2018-2024.

Ce niveau d'investissement mobilise fortement ses capacités propres de financement, malgré une aide accordée par l'ARS à hauteur de 15 M€ sur trois ans (2019-2021).

Le maintien d'un investissement en équipement médical, particulièrement en équipements de pointe, pour offrir les dernières technologies aux patients et aux professionnels du CHRU (parmi lesquels les futurs médecins désireux de se former avec les matériels qu'ils utiliseront demain) est un enjeu très important en termes de qualité et de pertinence de l'offre de soins, d'attractivité médicale et de maintien de l'activité de formation et de recherche.

C'est un enjeu d'attractivité et de rayonnement, capital pour notre territoire.

Le CHRU a adressé à la Ville une demande de subvention de 11,8 M€ afin de concourir à l'acquisition d'équipements prioritaires tels un IRM 3T de haute technicité (3,8 M€), deux accélérateurs de particules permettant de réduire les durées de traitements en radiothérapie (5 M€), ou encore un TEP Scan offrant une meilleure détection des lésions cancéreuses (3 M€).

La CAGB a été également sollicitée par le CHRU sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1,5 M€ sur la période 2019-2021.

Il est proposé que la Ville de Besançon attribue une subvention exceptionnelle d'investissement au CHRU de Besançon de 1 500 000 € sur trois ans, soit 500 000 € par an sur la période 2019-2021, selon les modalités fixées par la convention en annexe du présent rapport. La dépense sera prélevée sur la ligne 204.510.204181.0019026.20200.

Le CHRU sollicitera également les concours de la Région Bourgogne-Franche-Comté et du Département du Doubs.

A l'unanimité des suffrages exprimés (12 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver l'attribution d'une subvention d'investissement au CHRU de Besançon, à hauteur de 1 500 000 € sur trois ans, soit 500 000 € par an sur la période 2019-2021, pour les investissements présentés ci-dessus,,**
- **d'autoriser Mme DARD, Première Adjointe, à signer la convention présentée en annexe.**

M. FOUSSERET, M. BONTEMPS et M. SCHAUSS (2), élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 37
Contre : 0
Abstentions : 12
Ne prennent pas part au vote : 4